

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Mérovée, sur convocation de Monsieur Eric GHIRLANDA, Maire. Le lieu de réunion a bien été spécifié et explicité sur les convocations adressées aux conseillers municipaux.

**Présents :** Eric GHIRLANDA, Dominique CADU, Virginie DELACOUR, Alain BARRAUD, Corinne MORCEAU, Laurent DARPEIX, Patrick CHAPRON, Robert MEMETEAU, Bruno LEVÊQUE, Sylviane MAUXION, Corinne GIRAUD, Didier LOIRET, Philippe LAINE, Pascal DIONNET, Claire BRETHENOUX, Peggy LEGRAND, Sébastien DURAND, Angélique FLEVEAU, Isabelle POUDRET, Caroline MOREAU-VILLATTE, Pascale MALLIA, Laurie BERGE, Kévin SAUVAGET.

**Excusés :**

Stéphane BERGEON donne pouvoir à Corinne MORCEAU,  
Corinne SUIRE donne pouvoir à Patrick CHAPRON,  
Dominique CADU donne pouvoir à Eric GHIRLANDA (jusqu'au point n°5 inclus),  
Anita HAVET donne pouvoir à Angélique FLEVEAU,  
Christophe STEPHANT donne pouvoir à Eric GHIRLANDA,

**Secrétaires de séance :** Corinne GIRAUD et Kevin SAUVAGET.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### FINANCES

#### Approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint au Maire chargé des finances qui présente les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes transmis par les services de la DDFIP. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes (lotissements Les Gains, Clos de l'Ormeau, Les Gains ouest, La Mamot est, l'Hopiteau et de la régie « Energie Renouvelable Baillargeoise »).

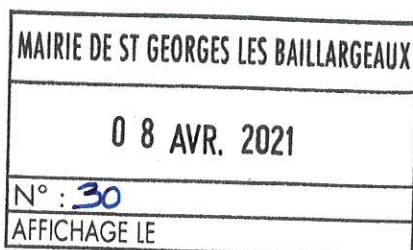
Monsieur le Maire reprend la parole et confie la présidence de la séance à Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint au Maire chargé des finances, sur accord du Conseil Municipal.

#### Présentation et vote des comptes administratifs 2020

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint au Maire chargé des finances, poursuit par une lecture des deux articles qui président à l'examen et au vote des comptes administratifs puis présente les comptes administratifs 2020 dont les résultats sont établis comme suit :

#### Budget principal :

Réalisation de l'exercice (en euros)		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	3 968 226,65	3 969 503,84	1 277,19
	Investissement	2 531 344,04	1 895 649,19	-635 694,85
<b>Excédent ou antérieur reporté</b>	<b>déficit</b>	<i>Part affecté investissement : 300 000,00</i>	<i>Fonctionnement 002 : 901 233,36 Investissement 001 : 796 912,73</i>	1 398 146,09
<b>Total hors RAR (Réalisation + reports)</b>		6 799 570,69	7 563 299,12	<b>763 728,43</b>



**Budget annexe Lotissement Clos de l'Ormeau 3**

Réalisation de l'exercice (En euros)		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	901 461,54	868 121,60	-33 339,94
	Investissement	193 326,81	900 223,62	706 896,81
<b>Excédent /déficit antérieur reporté</b>		<i>Investissement 001 : 706 896,81</i>	<i>Fonctionnement 002 : 33 339,94</i>	-673 556,87
<b>Résultat cumulé</b>		<b>1 801 685,16</b>	<b>1 801 685,16</b>	<b>0,00</b>

**Budget annexe Lotissement Les Gains 1**

Réalisation de l'exercice (En euros)		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	138 493,44	37 393,33	-101 100,11
	Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>Excédent /déficit antérieur reporté</b>		<i>Investissement 001 : 0,00</i>	<i>Fonctionnement 002 : 725 316,12</i>	725 316,12
<b>Résultat cumulé</b>		138 493,44	762 709,45	<b>624 216,01</b>

**Budget annexe « lotissement Les Gains ouest » :**

	Résultats à fin 2019	à Part affectée en 2020	Résultat à fin 2020	Résultats de clôture 2020
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Budget annexe lotissement « L'Hopiteau » :**

Réalisation de l'exercice (En euros)		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	876 170,69	867 409,45	-8 761,24
	Investissement	166 136,76	728 159,78	562 023,02
<b>Excédent /déficit antérieur reporté</b>		<i>Investissement 001 : 671 702,57</i>		-671 702,57
<b>Résultat cumulé</b>		1 714 010,02	1 595 569,23	<b>-118 440,79</b>

**Budget annexe lotissement « La Mamot Est » :**

Réalisation de l'exercice (En euros)		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	427 897,84	428 663,66	765,82
	Investissement	428 663,66	335 914,93	-92 748,73
<b>Excédent /déficit antérieur reporté</b>		Investissement 001 : 335 914,93	Fonctionnement 002 : 0,21	-335 914,72
<b>Résultat cumulé</b>		1 192 476,43	764578,80	<b>-427 897,63</b>

**Budget annexe « Energie Renouvelable Baillargeoise »**

Réalisation de l'exercice (En euros)		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	123,70	0,00	-123,70
	Investissement	0,00	3 845,44	3 845,44
<b>Excédent /déficit antérieur reporté</b>		Investissement 001 : 0,00	Fonctionnement 002 : 0,00	0,00
<b>Résultat cumulé</b>		123,70	3 845,44	<b>3 722,14</b>

*Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote des comptes administratifs.*

Les comptes administratifs 2020 sont approuvés comme suit :

- Budget principal : unanimité,
- Budget annexe lotissement Clos l'Ormeau 3 : unanimité,
- Budget annexe lotissement Les Gains ouest : unanimité,
- Budget annexe lotissement L'Hopiteau : unanimité,
- Budget annexe lotissement les Gains 1 : unanimité,
- Budget annexe lotissement La Mamot Est : unanimité,
- Budget annexe « Energie Renouvelable Baillargeoise » : unanimité.

*Monsieur le Maire regagne la salle et remercie le Conseil Municipal pour sa confiance et souligne le caractère singulier de cette séance sans public et sans la presse.*

**Affectation des résultats 2020**

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint au Maire en charge des finances prend la parole et fait état ensuite des résultats de gestion dégagés à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal. Il précise que ces chiffres doivent faire l'objet d'une reprise comptable et donnent lieu à un vote préalable à celui du budget primitif 2021. Après avoir pris note des résultats de gestion du budget principal, après avoir été informé de l'obligation d'affecter les résultats 2020 au regard du déficit d'investissement constitué à la fin de l'exercice (y compris les restes à réaliser) du budget principal pour un montant minimum de 78 K€ et pris connaissance des besoins de financement pour l'année 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de gestion 2020 à hauteur de 200 000 euros et de réinscrire les excédents de gestion à hauteur de 402 510,55 euros en fonctionnement et de 161 217,88 euros en investissement.

Monsieur le Maire prend la parole et remercie le travail réalisé par les adjoints, les élus, en particulier Laurent DARPEIX pour cette première, les commissions municipales, la commission des finances bien évidemment, les services et les agents. Il rappelle qu'il s'agit du premier budget de la mandature établi par notre nouvelle équipe municipale, (celui de l'année 2020 avait été établi par l'équipe municipale précédente), que la situation globale impose une très forte vigilance budgétaire tant en investissement qu'en fonctionnement, que le budget 2021 est compliqué sur le plan financier, rempli d'incertitudes mais conçu avec clairvoyance, réalisme, pragmatisme et avec la rigueur nécessaire visant à définir des priorisations dans l'action conduite, que le budget a été conçu dans l'esprit de nos engagements électoraux basé sur la volonté constante d'équité et celle d'apporter des services de proximité aux Baillargeoises et Baillargeois.

Il communique ensuite au Conseil Municipal des éléments de contexte :

- Des coûts liés à la Covid qui se poursuivent en 2021 et qui vont impacter exceptionnellement le budget 2021 (*estimés à environ à +15 K€ sur l'année avec des charges en sus et des recettes en moins*),
- Une revalorisation très faible des bases des valeurs locatives (+0.2%, *contre 1.2% en 2020 et 2.2% en 2019*),
- Une hausse significative attendue de la fiscalité de la part de Grand Poitiers Communauté urbaine (*taux de 1,29% à 5,11%*),
- Un net affaiblissement de la CAF nette depuis 2019 s'expliquant par la baisse de dotations depuis 2013 et accentuée à partir de 2018,
- Des baisses récurrentes de la DGF (-37% depuis 2013) et qui malheureusement se vont se poursuivre (*Pour mémoire : entre 2014/2017 à l'effort de redressement des comptes publics demandés aux collectivités locales par le gouvernement en place (environ 50 K€ chaque année)*),
- *L'impact pour notre commune de la loi NOTRE avec l'intégration de notre commune à la nouvelle communauté urbaine ayant pour conséquence une perte cumulée de dotations de plus de 800 K€ depuis l'année 2018.*

Monsieur le Maire fait également état de nouvelles contraintes financières qui nous sont imposées en fonctionnement :

- La réforme de la taxe d'habitation : la non-compensation intégrale pour la collectivité de la réforme sur la taxe d'habitation avec la perte de -42 K€,
- La perte supplémentaire de DGF pour -13 K€,
- La suppression d'une partie du financement au PEDT (activités extrascolaires) pour -14 K€,
- Des augmentations de taux de charges sociales (sur salaires) : versement Mobilité GP40, Taux AT/MP, ...
- De nouvelles contraintes financières qui nous sont imposées aussi en investissement (*Avec la perte pour la commune à partir 2021 de -166 K€ en Voirie de l'ex-fonds Val Vert, fléché sur la fiscalité*).

Il communique ensuite le montant brut TTC (hors subventions) des investissements prévus au titre de l'année 2021, soit 1 125 M€, montant ambitieux tant pour le présent que pour préparer l'avenir avec la recherche permanente de subventions pour accompagner nos projets. Montant auquel il convient d'ajouter un fonds de concours communal vers GP40 (abondement communal) pour la voirie de 220 K€.

Monsieur le Maire énonce les orientations principales prises en matière d'investissement :

- En faveur de la Petite enfance et la Jeunesse (ancienne trésorerie – groupe scolaire Marcel Jolliet), de la solidarité (accueil d'hébergement d'Urgence) : 666 k€,
- En faveur de la Sécurité routière (radar pédagogique) et de la Voirie (abri bus du lotissement Les Tournesols, Travaux Rue du Bocage, réseaux de routes secondaires, enfouissement) : 222 k€ + PPI 2021 GP40 (de l'ordre de 177 k€),
- En faveur de l'Espace public (étude ancienne Ecole du Peu) et de la transition écologique (parking moulière, aménagement ancien Champ de foire, plantation de haies, arrosage des plantations Place Liberté et Place Eglise avec puits, aménagement du bois du clos, opération terra aventura- acquisitions foncières) : 97 k€,
- En faveur du Sport (travaux gymnase) : 35 K€,
- En faveur de la Culture (médiathèque- Matériels à Mérovée) : 12 k€,
- En faveur du Tourisme et de l'Information (réhabilitation de la BAILLARGELLE, logement d'accueil pour Pèlerins de St Jacques) : 39 k€,

- En faveur du Développement Economique (étude activités économiques de La Mamot, signalétique ZA Les Moinards) : 13 k€,
- En faveur de Bâtiments communaux et de la transition énergétique (huisseries Ecole-organigramme d'accès), équipement en fibre : 16.5 k€,
- En faveur du renouvellement d'équipements (CTM) et des matériels pour élections : 32 k€,
- En faveur du Numérique (de la fibre, la téléphonie) et l'informatique (mise en place Fibre dans bâtiments communaux, passage à la voix sur IP avec économie attendue à terme en fonctionnement) : 11 k€,
- En faveur d'acquisitions foncières stratégiques : 200 k€ (bord du clain...)
- En faveur de la proximité (équipement de logiciels de gestion électronique de courrier GED) : 10 k€.

Il poursuit en évoquant la question de la fiscalité et propose une hausse minimale, devenue indispensable, de 4% (+71 K€ de recettes) qui devra être accompagnée de la refonte des tarifs des prestations communales qui, pour certains, n'ont pas évolué depuis 2011. Il présente l'impact estimé en moyenne de cette augmentation communale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une résidence de 130m<sup>2</sup>, soit environ 46€ en moyenne par foyer fiscal. Il ajoute qu'une augmentation plus importante de la fiscalité aurait été probablement nécessaire pour les finances locales à court terme mais que l'équipe municipale a voulu prendre en compte dans un esprit de solidarité les conséquences morales et économiques de cette pandémie COVID-19.

Sur ce dernier point, un débat est engagé autour du montant de l'augmentation en euros pour les ménages.

Il communique les objectifs de l'année 2021 : dépenser juste et limiter les nouveaux investissements par priorisation ; investir juste pour économiser demain des charges de fonctionnement, en matière notamment de consommations énergétiques ; maintenir un niveau de service à la population satisfaisant. Il conclut son exposé en rappelant qu'il convient d'être prêt à l'après crise pour rebondir, de préparer l'avenir tout en respectant nos engagements électoraux dans le cadre d'une gestion rigoureuse de nos budgets, d'être proche de nos habitants pour expliquer nos décisions en toute transparence et en toute clarté.

### **Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2021**

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances qui confirme la proposition d'une hausse de 4% de la fiscalité locale (taxe foncière bâtie et non bâtie). Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de fiscalité de l'année 2021 comme suit :

	<b>Taux 2021</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,47%
Taxe foncière sur les propriétés non bâtie	60,33%

### **Budget annexe « Energie Renouvelable Baillargeoise » : transfert de dépenses et recettes du budget principal**

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint au Maire aux finances, conserve la parole et rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un budget annexe pour assurer l'enregistrement de l'ensemble des opérations financières se rapportant à l'exploitation des panneaux photovoltaïques implantés sur la toiture de la médiathèque. Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de transférer des crédits imputés sur le budget principal vers celui de la régie « Energie Renouvelable Baillargeoise » tout en précisant que les écritures sont non budgétaires. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de crédits imputés sur le budget principal tant en dépenses qu'en recettes vers le budget annexe « Energie Renouvelable Baillargeoise » comme suit :

- En dépenses : 20 336,54 euros, correspondant au coût des panneaux photovoltaïques,

- En recettes : 16 467,21 euros dont 13 126,28 euros de subvention et 3 340,93 euros de FCTVA.

Arrivée de Monsieur Dominique CADU à 20h43.

### Budgets primitifs 2021

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint au Maire aux finances, présente les différents budgets primitifs 2021 : budget principal, budgets annexes de lotissements (Les Gains, l'Hopiteau, La Mamot-est, Les Gains ouest) et de la régie « Energie Renouvelable Baillargeoise ». Après avoir échangé, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2021 établis comme suit :

		Dépenses en euros	Recettes en euros
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Fonctionnement	3 614 735,55	3 212 225,00
Résultat antérieur reporté	Fonctionnement (002)		402 510,55
<b>Montant total prévisionnel en fonctionnement</b>		<b>3 614 735,55</b>	<b>3 614 735,55</b>
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Investissement	2 330 957,54	1 969 739,66
Résultat antérieur reporté	Investissement (001)		161 217,88
Affectation de résultat	Investissement (1068)		200 000,00
<b>Montant total prévisionnel en investissement</b>		<b>2 330 957,54</b>	<b>2 330 957,54</b>

### Budget annexe Les Gains 1

		Dépenses en euros	Recettes en euros
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Fonctionnement	1 132 854,45	508 638,44
Résultat antérieur reporté	Fonctionnement (002)		624 216,01
<b>Montant total prévisionnel en fonctionnement</b>		<b>1 132 854,45</b>	<b>1 132 854,45</b>
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Investissement	508 638,44	508 638,44
Résultat antérieur reporté	Investissement (001)	0,00	0,00
<b>Montant total prévisionnel en investissement</b>		<b>508 638,44</b>	<b>508 638,44</b>

### Budget annexe Les Gains ouest

		Dépenses en euros	Recettes en euros
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Fonctionnement	200 005,00	200 005,00
Résultat antérieur reporté	Fonctionnement (002)		
<b>Montant total prévisionnel en fonctionnement</b>		<b>200 005,00</b>	<b>200 005,00</b>
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Investissement	200 005,00	200 005,00
Résultat antérieur	Investissement		

reporté	(001)		
<b>Montant total prévisionnel en investissement</b>		<b>200 005,00</b>	<b>200 005,00</b>

### **Budget annexe lotissement l'Hopiteau**

		Dépenses en euros	Recettes en euros
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Fonctionnement	465 684,55	474 445,79
Résultat antérieur reporté	Fonctionnement (002)	8 761,24	
<b>Montant total prévisionnel en fonctionnement</b>		<b>474 445,79</b>	<b>474 445,79</b>
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Investissement	265 684,55	375 364,10
Résultat antérieur reporté	Investissement (001)	109 679,55	0,00
<b>Montant total prévisionnel en investissement</b>		<b>375 364,10</b>	<b>375 364,10</b>

### **Budget annexe La Mamot Est**

		Dépenses en euros	Recettes en euros
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Fonctionnement	428 663,66	427 897,63
Résultat antérieur reporté	Fonctionnement (002)		766,03
<b>Montant total prévisionnel en fonctionnement</b>		<b>428 663,66</b>	<b>428 663,66</b>
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Investissement	0,00	428 663,66
Résultat antérieur reporté	Investissement (001)	428 663,66	
<b>Montant total prévisionnel en investissement</b>		<b>428 663,66</b>	<b>428 663,66</b>

### **Budget annexe « Energie Renouvelable Baillargeoise »**

		Dépenses en euros	Recettes en euros
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Fonctionnement	3 186,65	3 310,35
Résultat antérieur reporté	Fonctionnement (002)	123,70	
<b>Montant total prévisionnel en fonctionnement</b>		<b>3 310,35</b>	<b>3 310,35</b>
Montants prévisionnels hors résultat reporté	Investissement	5 882,49	2 036,65
Résultat antérieur reporté	Investissement (001)		3 845,84
<b>Montant total prévisionnel en investissement</b>		<b>5 882,49</b>	<b>5 882,49</b>

### **Amortissements en M4 : définition de la durée d'amortissement**

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances, revient sur l'exploitation des panneaux photovoltaïques présents sur la toiture de la médiathèque. Il informe le Conseil Municipal que ces panneaux n'ont pas fait l'objet d'une détermination de leur durée d'amortissement et que cette situation doit être régularisée pour permettre à la

commune d'amortir ce bien. Compte tenu de la garantie couverte sur les panneaux photovoltaïques, soit 10 ans, il propose de les amortir sur une durée similaire. Il propose également que les subventions d'équipement servant à réaliser ou financer des immobilisations qui font l'objet d'une dotation aux amortissements soient amortissables au même rythme que l'amortissement du bien dont il est question. Enfin, il propose de fixer le seuil des biens de faible valeur à 1 000 euros (les biens inférieurs à ce montant seront par conséquent amortis en une fois et l'année n+1). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les règles d'amortissement en lien avec la mise en œuvre de la nomenclature M4 comme suit :

- Achat de panneaux photovoltaïques : 10 ans,
- Subventions d'équipement servant à réaliser ou financer des immobilisations qui font l'objet d'une dotation aux amortissements : amortissables au même rythme que l'amortissement du bien dont il est question,
- Seuil des biens de faible valeur : 1 000 euros (les biens inférieurs à ce montant seront par conséquent amortis en une fois et l'année n+1).

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances, remercie le Conseil Municipal pour son écoute.

### **Travaux de restructuration des locaux situés au 18 rue Fernand GUERIN : mission de maîtrise d'œuvre : avenant n°1**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique CADU, adjoint aux bâtiments, qui expose les raisons du passage de ce point à l'ordre du jour (révision des honoraires sur la base du coût des travaux arrêté au stade de l'avant-projet définitif ; coût du projet revu à la hausse suite à des demandes de modifications formulées par la collectivité). Il ajoute que la commission d'appel d'offres a été sollicitée le 29 mars dernier sur ce projet d'avenant et qu'elle a émis un avis favorable. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration des locaux situés au 18 rue Fernand GUERIN pour un montant de 2 507,47 euros (ou + 6,74%) et autorise Monsieur le Maire à le signer et à le notifier au groupement d'entreprises dont le mandataire est l'architecte Isabelle CASTELLI.

### **Convention d'utilisation d'un stand de tir**

Monsieur le Maire prend la parole et expose le besoin du policier municipal d'effectuer des tirs d'entraînement chaque année dans le cadre de son armement. Il propose d'utiliser les installations gérées par l'association TSC 86 sur la commune de Valdivienne, association affiliée à la Fédération Française de Tir et de signer une convention pour déterminer les modalités d'utilisation des locaux. Il précise que cette mise à disposition est faite à titre gracieux. Après avoir échangé notamment sur le projet d'armement du policier municipal évoqué en réunion d'adjoints et mentionné dans la liste des investissements de l'année 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation d'un stand de tir pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Remise de poteaux électriques à la commune : convention avec ENEDIS**

Monsieur le Maire conserve la parole et informe le Conseil Municipal de la dépose par ENEDIS de quatre poteaux électriques dans le cadre de travaux sur le réseau d'électricité sur le village de Fontaine. Il ajoute que ces poteaux ont été entreposés pendant la période de travaux sur la parcelle d'un riverain qui a manifesté son intérêt pour ceux-ci. Il précise qu'une convention de remise desdits poteaux doit être élaborée entre la commune et ENEDIS. Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de remise des poteaux électriques à la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer et à mettre en œuvre la présente délibération.

### **Transport solidaire : convention avec l'association CIF-SP - Solidaire entre les âges**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick CHAPRON, conseiller délégué à l'insertion, à l'emploi et à la Mobilité, qui présente le projet de mise en place d'un transport solidaire à destination de tous les publics pour répondre à des besoins ponctuels de déplacements pour différents motifs (accès aux soins, courses, ...). Il informe le Conseil Municipal du choix de retenir l'association CIF-SP - Solidaire entre les



âges pour mener à bien ce projet. Il expose le principe de fonctionnement : la commune valide les dossiers des chauffeurs et des bénéficiaires puis les transmet à l'association ; l'association gère ensuite la mise en relation entre les personnes. Il communique le coût de cette action, soit 30 euros par an correspondant au coût d'adhésion à l'association. Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la commune et l'association CIF-SP établie pour une durée d'un an, renouvelable et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### Retour sur les délégations de M. le Maire

#### **Délégation n°3° de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (Marché public)**

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant estimatif H.T. du besoin est inférieur à 500 000 euros pour les marchés de travaux et aux seuils définis à l'article L 2124-1 du code de la commande publique pour les autres marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

Décision	Date	Objet	Nom attributaire	Montant H.T.
Décision 7	5 mars 2021	Marché de fournitures administratives, scolaires et loisirs récréatifs – Lot 2 « fournitures scolaires » - Avenant 1 de prolongation	VERRIER MAJUSCULE	Néant
Décision 9	17 mars 2021	Contrat de prestations de prélèvements et analyses microbiologiques pour le restaurant scolaire	QUALYSE	755,86 €

#### **Délégation n°7 de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (concessions de cimetières)**

« De prononcer la délivrance et la reprise des concessions échues dans les cimetières (hors concession en état d'abandon relevant d'une procédure de reprise spécifique) »

- Décision n°8 du 11 mars 2021 : 1 concession perpétuelle (n°B-488 : 450 €) et 1 caverne (trente ans : 350 €) pour un montant total de 800 euros.

### POINTS POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat visant à faciliter la mise en place de 4000 conseillers numériques dans les territoires, afin d'accompagner le public vers l'autonomie numérique. Les postes correspondants font l'objet d'une aide de l'Etat qui peut notamment prendre la forme de la prise en charge de 50.000 euros par poste de conseiller numérique recruté, ainsi que de sa formation. Monsieur le Maire évoque une mutualisation du poste avec la commune de Chasseneuil du Poitou avec un portage du poste par cette dernière et une facturation du coût à la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux au regard de la quotité temps déterminée. Monsieur Robert MEMETEAU s'interroge sur la prise en charge des moyens matériels à acquérir pour équiper le conseiller numérique. Monsieur le Maire répond qu'ils ne sont pas pris en charge par l'Etat et à charge des communes.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h10.

A Saint-Georges-lès-Baillargeaux, le 7 avril 2021  
Le Maire  
Eric GHIRLANDA

